



Communauté de Communes des
PORTES de ROMILLY
sur Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Gélannes, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 21

Représentés : 5

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 26

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Jean-Michel LATOUR – Valérie NOBLET – Adrien ROBIN

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA – Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTler - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Angélique RANC

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – Nadine JOLY représentée par Valérie NOBLET – Elisabeth PARIAT représentée par Jean-Michel LATOUR – Virginie LAURENT représentée par ADAM DA MOTA – Gilles BOYEZ représenté par Frédérique HITTler

EXCUSES NON-REPRESENTES : Fethi CHEIKH

Madame Nathalie SOUBRIARD a été désignée Secrétaire de séance.

N° 26-012 du registre des délibérations

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)- ELECTIONS DES MEMBRES



Communauté de Communes des
PORTES de ROMILLY
sur Seine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 avril, s'est réuni à la salle des fêtes de Gélannes, sous la présidence de Monsieur Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 21

Représentés : 5

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 26

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Jean-Pierre MEUNIER - Bernard BERTON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Jean-Michel LATOUR – Valérie NOBLET – Adrien ROBIN

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS – Adam DA MOTA – Jacques BEAUJEAN – Frédérique HITTler - Gilles MATHIEU – Sophie CORVO – Stéphanie PINTA – Yvan BERNARD – Angélique RANC

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Patrick NUNEZ

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Éric VUILLEMIN – Nadine JOLY représentée par Valérie NOBLET – Elisabeth PARIAT représentée par Jean-Michel LATOUR – Virginie LAURENT représentée par ADAM DA MOTA – Gilles BOYEZ représenté par Frédérique HITTler

EXCUSES NON-REPRESENTES : Fethi CHEIKH

Madame Nathalie SOUBRIARD a été désignée Secrétaire de séance.

N° 26-012 du registre des délibérations

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)- ELECTIONS DES MEMBRES

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Le Président expose que suite au renouvellement général des conseillers municipaux, il convient d'organiser une nouvelle élection pour désigner les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation de service public (CDSP).

Par ailleurs, il est rappelé que l'article D.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les membres titulaires et suppléants de la CAO et de la « *sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel* ».

Une seule liste a été déposée à l'Hôtel Communautaire cinq (5) jours avant la date du conseil communautaire.

Il convient désormais de procéder à l'élection de membres de la CAO/CDSP, qui doit être composée au plus de cinq titulaires et cinq suppléants, conformément à l'article L.1411-5 du CGCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1411.5, D 1411.3 et D. 1411.4 précisant la composition et le mode d'élection des membres de cette commission,

En vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. [...] Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. En l'espèce, à défaut de dispositions en ce sens, le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de procéder à ces désignations par un vote à main levée et à la majorité absolue.

Le Président fait état des candidatures,



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du délégué titulaire par scrutin secret.

PREND ACTE des candidatures comme suit :

N° d'ordre	NOM	PRENOM	Statut
1	LAMY	Michel	Titulaire
2	BEGON	Richard	Titulaire
3	JOLY	Marianne	Titulaire
4	LUCAS	Marie-Thérèse	Titulaire
5	CHEIKH	Fethi	Titulaire
6	DA MOTA	Adam	Suppléante
7	MEUNIER	Jean-Pierre	Suppléante
8	PAYEN	Béatrice	Suppléante
9	LATOUR	Jean-Michel	Suppléant
10	HITTLER	Frédérique	Suppléant

CONSTATE qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE des résultats de l'élection des membres de la CAO/CDSP comme suit :

N° d'ordre	NOM	PRENOM	Statut
1	LAMY	Michel	Titulaire
2	BEGON	Richard	Titulaire
3	JOLY	Marianne	Titulaire
4	LUCAS	Marie-Thérèse	Titulaire
5	CHEIKH	Fethi	Titulaire
6	DA MOTA	Adam	Suppléante
7	MEUNIER	Jean-Pierre	Suppléante
8	PAYEN	Béatrice	Suppléante
9	LATOUR	Jean-Michel	Suppléant
10	HITTLER	Frédérique	Suppléant

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Eric VUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Copie conforme transmise le _____ à :

- Sous-préfecture de Nogent sur Seine
- Service des Finances et Paies
- Service de Gestion Comptable de Romilly-sur-Seine,
- Membres de la CAO.

Le Président,

Eric VUILLEMIN